



Candidat passerelle en comptabilité (H/F/X)

Comptabilité - Assurances

Chef d'entreprise

Durée

3 ou 4 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Votre jeu favori est "le compte est bon" ? Vous avez tendance à garder tout vos tickets de caisse pour dresser le bilan de vos dépenses ? Vous souhaitez gérer des flux financiers ? dresser des comptes ? Alors cette formation de Candidat passerelle en comptabilité vous donnera toutes les formules pour accéder aux examens de Comptable.

Grâce à une collaboration avec l'Enseignement de Promotion Sociale, la formation IFAPME de chef d'entreprise en comptabilité permet l'obtention du titre de bachelier. Des orientations sont possibles : fiscalité ou gestion.



Au cours de cette formation de Coordination et encadrement, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de **passerelle en comptabilité Option fiscalité et gestion** :

Établir la comptabilité de divers clients : Le candidat s'attelle à l'organisation comptable et administrative. Il effectue les opérations comptables d'un client, tient les livres comptables, vérifie les déclarations fiscales et légales et rédige les documents relatifs aux obligations comptables et fiscales.

Conseiller en matière de tenue de comptabilité et de méthode de gestion : Le candidat conseille en début d'activité, en cours d'exercice, en fin de chaque exercice et en fin d'activité.

Participer à la gestion d'un bureau comptable : Il organise et planifie l'activité professionnelle. Il gère les aspects comptables, commerciaux et fiscaux d'un bureau comptable. Le candidat participe à la gestion du personnel.

S'insérer dans la vie professionnelle : Le candidat respecte la déontologie et actualise ses compétences en participant à la vie associative.

Alors si vous souhaitez compter vos possibilités professionnelles par dizaines, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire.

Si vous souhaitez exercer ce métier en tant qu'indépendant / indépendante, vous devrez passer et réussir le **stage ITAA (Institute for Tax Advisors and Accountants)** de l'Institut des conseillers fiscaux et experts comptables, conformément à la Loi du 7 MARS 2019 - relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Cette formation de Candidat passerelle en comptabilité **vous donne accès aux examens d'admission au stage l'ITAA**, au même titre que les Master/bacheliers en comptabilité.



La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 360h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit : **3 stages minimum (obligatoire pour le bachelier)**

1 x 120 heures en 1ère année

2 x 120 heures en 2ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Comptable indépendant / indépendante

Employé / Employée dans une fiduciaire

Employé / Employée dans le service comptabilité d'une entreprise

Débouché(s) future(s) formation(s)

Conseiller financier (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/conseiller-financier>)

Candidat Expert-Comptable / Conseiller fiscal (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/candidat-expert-comptable-conseiller-fiscal>)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Contact client Travail en équipe ou en autonomie

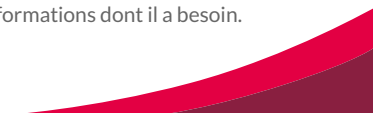
Travail au bureau et sur le terrain

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Un comptable doit être **rigoureux, méthodique et avoir une parfaite organisation pour mener à bien les missions qui lui sont confiées**. En effet, il n'a pas le droit à l'erreur dans le cadre de ses responsabilités. Il doit avoir le sens du travail en équipe pour pouvoir centraliser les informations dont il a besoin.



Programme

Cycle en 3 ans

1ère année :

- X80-3/5 Droit civil (40h)
- X80-3/5 Droit économique (50h)
- X80-3/5 Eléments de mathématiques financières et statistiques (30h)
- X80-3/5 Faits et institutions économiques (60h)
- X80-3/5 Comptabilité générale - principes et fondements (130h)
- X80-3/5 TVA (40h)
- X80-3/5 Informatique : tableurs (50h)
- X80-3/5 Techniques de communication professionnelle (70h)
- X80-3/5 Unité linguistique 1 (20h)
- X80-3/5 Unité linguistique 2 (80h)
- X80-3/5 Droit européen (25h)

2ème année :

- X80-3/6 Eléments de mathématiques financières et statistiques (30h)
- X80-3/6 Comptabilité générale - principes et fondements (30h)
- X80-3/6 TVA (20h)
- X80-3/6 Droit social (50h)
- X80-3/6 Comptabilité générale approfondie (60h)
- X80-3/6 Comptabilité analytique - principes et fondements (80h)
- X80-3/6 Organisation des entreprises et éléments de management (40h)
- X80-3/6 Impôt des personnes physiques (IPP) (90h)
- X80-3/6 Déclaration à l'impôt des sociétés (ISOC) (60h)
- X80-3/6 Leadership et gestion du changement (40h)
- X80-3/6 Unité linguistique 3 (80h)
- X80-3/6 Comptabilité : application professionnel de l'outil informatique (60h)
- X80-3/6 STAGE d'insertion socioprofessionnelle (20h)



X80-3/6 STAGE - intégration professionnelle (20h)

3ème année :

X80-3/7 STAGE - Activités professionnelle de formation (20h)

X80-3/7 Comptabilité et contrôles (50h)

X80-3/7 Comptabilité et droit des sociétés et Droits des Associations (80h)

X80-3/7 Analyse du bilan (60h)

X80-3/7 Gestion financière, budget, business plan (80h)

X80-3/7 Déontologie, compliance (30h)

X80-3/7 Normes IFRS (20h)

X80-3/7 Option choisie (gestion ou fiscalité)* (280h)

X80-3/7 Epreuve intégrée (40h)

Options

Option gestion :

Banque et finance (60h)

Comptabilité analytique approfondie (40h)

Comptabilités spécifiques (20h)

Eléments de management stratégique (100h)

Langue des affaires (60h)

Option fiscalité :

Notions de procédures fiscales (30h)

Enregistrement et succession (40h)

Compléments IPP, ISOC, IPM (80h)

Pratique de la TVA (50h)

Fiscalité internationale et européenne (80h)

Cycle en 4 ans

1ère année :



X80-4/5 Droit civil (40h)

X80-4/5 Eléments de mathématiques financières et statistiques (30h)

X80-4/5 Faits et institutions économiques (60h)

X80-4/5 Comptabilité générale - principes et fondements (130h)

X80-4/5 TVA (40h)

X80-4/5 Unité linguistique 1 (20h)

X80-4/5 Unité linguistique 2 (80h)

2ème année :

X80-4/6 Droit économique (50h)

X80-4/6 Eléments de mathématiques financières et statistiques (30h)

X80-4/6 Comptabilité générale - principes et fondements (30h)

X80-4/6 TVA (20h)

X80-4/6 Informatique : tableurs (50h)

X80-4/6 Techniques de communication professionnelle (70h)

X80-4/6 Comptabilité générale approfondie (60h)

X80-4/6 Droit européen (25h)

X80-4/6 Unité linguistique 3 (80h)

X80-4/6 STAGE d'insertion socioprofessionnelle (20h)

X80-4/6 STAGE d'intégration professionnelle (20h)

3ème année :

X80-4/7 Droit social (50h)

X80-4/7 Comptabilité analytique - principes et fondements (80h)

X80-4/7 Organisation des entreprises et éléments de management (40h)

X80-4/7 Impôt des personnes physiques (IPP) (100h)

X80-4/7 Déclaration à l'impôt des sociétés (ISOC) (60h)

X80-4/7 Leadership et gestion du changement (40h)

X80-4/7 Comptabilité : application professionnel de l'outil informatique (60h)

X80-4/7 STAGE - activités professionnelle de l'outil informatique (60h)

X80-4/7 Gestion financière, budgétaire, business plan (80h)

X80-4/7 Normes IFRS (20h)



4ème année :

- X80-4/8 Comptabilité et contrôles (50h)
- X80-4/8 Comptabilité et droit des sociétés et Droits des Associations (80h)
- X80-4/8 Analyse du bilan (60h)
- X80-4/8 Déontologie, compliance (30h)
- X80-4/8 Option choisie (gestion ou fiscalité) * (280h)
- X80-4/8 Epreuve intégrée (40h)

Options

Option gestion :

- Banque et finance (60h)
- Comptabilité analytique approfondie (40h)
- Comptabilités spécifiques (20h)
- Eléments de management stratégique (100h)
- Langue des affaires (60h)

Option fiscalité :

- Notions de procédures fiscales (30h)
- Enregistrement et succession (40h)
- Compléments IPP, ISOC, IPM (80h)
- Pratique de la TVA (50h)
- Fiscalité internationale et européenne (80h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes - CESS

Est admis aux cours l'apprenant ou apprenante qui

satisfait à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>)

est titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)



S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une **formation à un "métier en pénurie"** (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques/formations-ifapme-y-repondent>) , une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité**

la **preuve de votre inscription à la formation**.



Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)

Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date de son dernier comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des [formations adultes suivantes \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).

